**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 24 (1944)

Heft: 1

Rubrik: Législation économique

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

FRANCE: Principaux textes parus du ler au 31 décembre 1943

# QUESTIONS FISCALES ET D'ENREGISTREMENT

Taxe de péréquation sur la houille et la lignite. Décision du 30 novembre 1943 au J. O. (1) du 2 décembre 1943 (p. 3103).

Les déclarations des contribuables devant la commission d'enquête fiscale.

Arrêté du 26 novembre 1943 au J. O. du 11 décembre 1943 (p. 3168).

Exonération du prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices.

Arrêté du 14 décembre 1943 au J. O. du 19 décembre 1943 (p. 3230).

Nombre maximum des centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties.

Décret du 17 décembre 1943 au J. O. du 18 décembre 1943 (p. 3225).

# QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIÉTÉS

Modifications apportées aux conditions d'assurance contre les risques terrestres de guerre.

Arrêté du 12 octobre 1943 au J. O. du 11 décembre 1943 (p. 3168).

La charte corporative des administrateurs de biens. Décret du 29 novembre 1943 au J. O. du 17 décembre 1943 (p. 3215).

# QUESTIONS DE DROIT ADMINISTRATIF

#### Agriculture et Ravitaillement

Organisation de la répartition et de la distribution des produits indispensables à l'agriculture.

Loi du 19 novembre 1943 au J. O. du 1<sup>er</sup> décembre 1943 (p. 3090).

# Contrôle éconoique

L'exercice des poursuites en matière d'infraction à la répartition des produits industriels.

Circulaire du Ministère de la Justice du 10 novembre 1943 au B. H. D. (2) du 4 décembre 1943.

### Dommages de guerre

L'examen par les Comités d'Organisation des demandes de reconstruction des entreprises sinistrées.

Circulaire de service des dommages de guerre industriels et commerciaux du Ministère de la Production industrielle du 12 novembre 1943.

B. H. D. du 4 décembre 1943.

Le transfert des entreprises sinistrées.

Circulaire du Secrétariat d'Etat à la Production industrielle au B. Q. D. (3) du 6 décembre 1943.

# Organisation professionnelle

Comité d'Organisation des auxiliaires du commerce et de l'industrie.

Décret du 29 novembre 1943 au J. O. du 5 décembre 1943 (p. 3132).

Fixation de la consommation électrique autorisée dans les différents établissements (liste et pourcentage).

Décision du 9 décembre 1943 au J. O. du 11 décembre 1943 (p. 3172).

La fermeture par roulement des établissements industriels et commerciaux.

Communiqué de la Production industrielle du 12 décembre 1943 au B. Q. D. du 13 décembre 1943.

Création, extension et transfert des établissements commerciaux, industriels et artisanaux.

Circulaire du 22 novembre 1943 au B. H. D. du 11 décembre 1943.

Le transfert d'entreprises.

Circulaire du 19 novembre 1943 à la Vie Industrielle du 17 décembre 1943.

# Répartition

Importation des produits textiles.

Décision du 30 novembre 1943 au J. O. du 2 décembre 1943 (p. 3103).

#### Circulation et transports

Modification au code de la route.

Décret du 28 octobre 1943 au J. O. du 14 décembre 1943 (p. 3.192).

Transport des bois de feu.

J. O. du 16 décembre 1943 (p. 3212).

Marchandises textiles perdues en cours de transport. Circulaire de l'O. C. R. P. I. du 25 décembre 1943 au B. O. D. du 30 décembre 1943.

# QUESTIONS LÉGISLATION DU TRAVAIL

# Régime du travail

Attribution du repos hebdomadaire par suite des restrictions d'énergie électrique.

Arrêté du 3 décembre 1943 au J. O. du 5 décembre 1943 (p. 3135).

Modification des heures de travail et conditions d'attribution du repos hebdomadaire.

Arrêté du 22 décembre 1943 au J. O. du 25 décembre 1943 (p. 3290).

#### Sécurité de la Famille et du Travail

Le recouvrement des cotisations syndicales.

Arrêté du 21 octobre 1943 au J. O. du 7 décembre 1943 (p. 3143).

Taux de la cotisation syndicale.

Arrêté du 30 novembre 1943 au J. O. du 9 décembre 1943 (p. 3155).

Demi-salaire des travailleurs français en Allemagne. Communiqué du Ministère du Travail du 7 décembre 1943 au B. Q. D. du 8 décembre 1943.

Simplification du fonctionnement des Assurances sociales (paiements par mandats-cartes, etc...).

Loi du 19 novembre 1943 au J. O. du 8 décembre 1943 (p. 3146).

Mariage des travailleurs français en Allemagne.

Loi du 9 décembre 1943 au J. O. du 10 décembre 1943 (p. 3158).

Les militaires en congé d'armistice et les assurances sociales.

Circulaire du Ministère du Travail au B. Q. D. du 21 décembre 1943.

Cumul des allocations militaires et de la délégation familiale avec les allocations aux réfugiés.

Circulaire du 15 décembre 1943 au B. Q. D. du 22 décembre 1943.

Modification à l'arrêté du 10 décembre 1943 relatif à l'indemnisation du personnel des établissements fermés.

Arrêté du 23 décembre 1943 au J. O. du 25 décembre 1943 (p. 329).

#### Actes des autorités occupantes

Interdiction de travaux en zone nord: Autorisation pour travaux de moins de 10.000 francs.

Ordonnance du 14 novembre 1943 au V. O. B. I. F. (4) du 25 novembre 1943.

# SUISSE: Principaux textes parus du ler au 31 décembre 1943

### COMMERCE EXTÉRIEUR

Surveillance des importations et des exportations.

Ordonnance nº 4 de la Division du Commerce du Département fédéral de l'Economie publique du 7 décembre 1943.

F. O. S. C. nº 287 du 8 décembre 1943 (p. 2725) (5).

Négociations économiques entre la Suisse et l'Espagne. F. O. S. C. nº 288 du 9 décembre 1943 (p. 2736).

Créances commerciales arriérées en Espagne.

F. O. S. C. nº 291 du 13 décembre 1943 (p. 2770).

Indication de la valeur sur les demandes d'exportation. Communiqué du Département fédéral de l'Economie publique du 14 décembre 1943.

F. O. S. C. nº 292 du 14 décembre 1943 (p. 2778).

### **QUESTIONS FISCALES**

Intérêts et sursis en matière d'impôt pour la Défense nationale.

Ordonnance du Département fédéral des Finances et des Douanes du 27 novembre 1943;

F. O. S. C. nº 282 du 2 décembre 1943 (p. 2687).

Impôt anticipé.

Ordonnance nº I du Département fédéral des Finances et des Douanes du 4 décembre 1943.

F. O. S.C. nº 288 du 9 décembre 1943 (p. 2736).

Impôt sur le chiffre d'affaires (modifications).

Arrêté du Conseil Fédéral du 13 décembre 1943.

F. O. S. C. nº 293 du 15 décembre 1943 (p. 2786).

# LÉGISLATION DU TRAVAIL

Force obligatoire générale des contrats collectifs de travail.

Règlement d'exécution du Conseil Fédéral du 10 décembre 1943:

F. O. S. C. nº 297 du 20 décembre 1943 (p. 2824).

# DIVERS

Contribution à l'étude du problème du minimum indispensable à l'existence.

Supplément nº 44 à la Vie économique.

F. O. S. C. nº 291 du 13 décembre 1943 (p. 2770).

<sup>(1)</sup> J. O. : Journal officiel de l'Etat français.

<sup>(2)</sup> B. H. D.: Bulletin hebdomadaire de documentation.

<sup>(3)</sup> B. Q. D.: Bulletin quotidien de documentation.

<sup>(4)</sup> V. O. B. I. F.: Verordnungsblatt des Militärbefehlshabers in Frankreich.

<sup>(5)</sup> F. O. S. C. : Feuille officielle suisse du commerce.